



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Blepharospasme

Question écrite n° 29623

#### Texte de la question

M Pierre Goldberg attire l'attention de M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale sur le traitement du blepharospasme. Il lui fait part du souhait de l'association des malades atteints de blepharospasme de voir une solution rapide apportée pour la commercialisation en France de la toxine botulique américaine. Il lui demande s'il entend prendre des dispositions en ce sens ainsi que des mesures tendant au remboursement par la sécurité sociale de ce médicament.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Feuillet Les demandes de toxine botulique émanant des établissements d'hospitalisation dont les praticiens hospitaliers souhaitent utiliser ce produit sont étudiées par les services de la direction de la pharmacie et des médicaments qui s'attachent à vérifier que le produit sera administré dans les conditions offrant toute garantie au plan de la santé publique. Cette thérapeutique nécessite l'importation de la toxine botulique. Le prix de ce produit est couvert par la dotation globale hospitalière.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Goldberg Pierre](#)

**Circonscription :** - Communiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 29623

**Rubrique :** Santé publique

**Ministère interrogé :** solidarité, de la santé et de la protection sociale

**Ministère attributaire :** affaires sociales et solidarité

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 4 juin 1990, page 2623